



La limitation de vitesse à 80 km/h : une mesure de salut public.

Les chiffres de de la mortalité routière du début de l'année 2019 sont très mauvais, le nombre de blessés a considérablement augmenté et on sait que les accidents de la route peuvent être suivis de séquelles à vie.

Dans ce contexte et sachant que le passage à 80 km/h sur routes bidirectionnelles sans séparateurs semble atténuer, selon l'ONISR, cette augmentation très significative, **l'association Rue de l'Avenir demande le maintien de cette décision prise dans l'intérêt général et qui comprend d'ailleurs un réexamen au 1^{er} juillet 2020 après une évaluation**

Les principales raisons en sont les suivantes :

Les accidents sur ces voies sont souvent des chocs frontaux, c'est-à-dire clairement une conséquence de vitesses excessives qui n'ont pas permis de manœuvres d'évitement.

La réduction de la vitesse automobile dans nos rues et sur nos routes a permis, compte tenu en particulier des lois de la physique en la matière, une diminution essentielle du nombre de victimes de la violence routière (tué·e·s et blessé·e·s), et de ses conséquences humaines, au regard des enjeux sociaux.

Une des conditions du respect d'une règle est sa compréhension, 80km/h sur l'ensemble des routes bidirectionnelles est une règle claire et l'Etat doit en rester le garant sur l'ensemble du territoire national.

A défaut les multiples dérogations apportées par les Conseils Départementaux sur des critères incertains et au risque de la démagogie ne feront qu'affaiblir auprès de la majorité des citoyens la confiance qu'ils ont dans le rôle protecteur de l'Etat qui doit s'exercer également sur nos routes.

Selon l'ADEME, la majorité des études montre que le passage de 90km/h à 80 km/h aura un effet plutôt positif sur les émissions et les concentrations de polluants. La baisse des émissions peut atteindre 20% pour les oxydes d'azote et les particules fines type PM10. Le passage de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires est donc, aussi, une mesure en faveur de la santé de tous.

Par ailleurs, la réduction des vitesses automobiles a un impact important sur la consommation des véhicules et permet d'économiser les ressources fossiles, de réduire la dépendance pétrolière et plus généralement participer aux économies demandées concernant le budget de l'Etat.

L'association Rue de l'Avenir estime que le maintien de la limitation de vitesse à 80 km/h sur routes bidirectionnelles sans séparateurs est une mesure de salut public.

Le bureau de l'association Rue de l'Avenir
Le 2 mai 2019